

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

69 N° 3 1947

Essai sur un malaise théologique, Marie et le
sacerdoce

René LAURENTIN (Mgr)

p. 271 - 283

<https://www.nrt.be/it/articoli/essai-sur-un-malaise-theologique-marie-et-le-sacerdoce-2833>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

ESSAI SUR UN MALAISE THEOLOGIQUE

MARIE ET LE SACERDOCE

Un débat pris sur le vif.

Pour entrer dans le vif du sujet, il nous suffira de mettre en exergue à cette étude un passage de la discussion qui suivit le rapport du Père Rondet aux journées mariales de 1937 (La-Pierre-qui-Vire, 12, 13 juillet). Le rapport ne touchait le problème du sacerdoce de Marie qu'en passant (cinq ou six lignes à peine), mais la moindre allusion à ce sujet suscite toujours attention, intérêt, discussion.

Au cours de l'échange de vues M. Dubost demanda s'il était exact que, sur ce point, le P. Hugon « avait été blâmé au sujet de la mise en circulation d'une image de la sainte Vierge. » « C'est une simple demande. »

P. Nicolas : « Il a été repris sur une dévotion qu'il voulait développer ; l'image en question représentait la Vierge en ornements sacerdotaux. »

P. Genevois : « Il est certain qu'il y a eu une intervention du Saint-Siège pour arrêter cette image et cette dévotion ; mais ce n'est pas le P. Hugon qui l'avait lancée ; son petit livre n'avait nullement été condamné. Il a été retiré pour des raisons de prudence. »

M. Dubost : « Il en est résulté un *malaise* » (1).

P. Morineau : « C'est très juste. »

P. Genevois : « Autre chose est la doctrine de la Vierge-Prêtre, autre chose l'opportunité de cette dévotion. »

P. Nicolas : « Il faut entendre le mot prêtre dans un sens analogique et c'est pour éviter une mauvaise compréhension qu'on a frappé cette image et du même coup le livre coexistant. »

P. Aubron : « On trouve d'autres cas analogues dans l'histoire de l'Eglise. C'est ainsi que le livre du P. Croiset sur le culte du Sacré-Cœur fut d'abord mis à l'index » (2).

Même si le mot de « malaise » n'était pas prononcé dans la discussion qui précède, il en exprimerait l'atmosphère. De ce malaise actuel autour du problème du sacerdoce de Marie nous voudrions décrire les symptômes, puis analyser la cause aussi objectivement que possible.

I. LES SYMPTOMES

1. *Le flou.*

Que ce problème surgisse, et l'on voit d'excellents auteurs perdre leur précision et leur clarté habituelle, et se réfugier en des métaphores vagues et théologiquement insaisissables.

(1) Ici et dans tout l'article, sauf avis contraire, c'est moi qui souligne.

(2) Extrait du *Bulletin de la Société Française d'Etudes Mariales*, 1937, p. 225-226, cfr p. 210, 211, 230.

Quel contenu définit l'expression « Vierge sacerdotale »? Quelle pensée précise se cache sous ces « comme » répandus avec abondance? Quelle portée exacte donner à cet « air de dignité sacerdotale » qu'on trouve à Marie? Quelle idée ressort de cette remarque sur le vêtement de la Vierge de Pellevoisin : « cet ensemble ne rappelle-t-il pas l'aube et le cordon symboliques du sacerdoce » ⁽³⁾? Quelle conclusion découle de cette phrase qui s'arrête court : « Marie ne serait-elle pas établie par là dans une espèce de sacerdoce? Ici encore, veillons à ne point user de formules qui prêtent à confusion ; de par l'union hypostatique le Christ est prêtre substantiellement ; Marie n'a rien connu de semblable » ⁽⁴⁾.

2. Le silence.

On comprend qu'à cette grisaille prudente d'autres auteurs préfèrent le silence. Il y a des silences gênés et gênants : Silence des hésitations et des paroles retenues. Souvent on les devine. Mais il peut arriver qu'on les saisisse objectivement.

Que l'on compare par exemple le rapport du P. Belon au congrès marial de Guingamp, « La corédemption mariale réalisée ; la Vierge Prêtre » à l'ouvrage posthume du même auteur, « La maternité sacerdotale de Marie » ⁽⁵⁾. On s'apercevra que ce second ouvrage n'est autre que le premier moins son introduction et sa conclusion : silence d'amputation.

Pourquoi trouve-t-on si peu de choses sur ce problème dans plusieurs traités importants par ailleurs très complets ⁽⁶⁾? On connaît le livre du P. Texier, qui synthétise et présente si heureusement la riche tradition de l'école française sur Marie modèle du sacerdoce ⁽⁷⁾. Pourquoi ce livre évite-t-il le substrat-théologique immédiat du thè-

(3) Cardineau, *La Vierge vous parle*, Paris, Ed. Siloé, 1944, p. 81.

(4) B. M. Morineau, *La Sainte Vierge*, p. 197. Dans les *Cahiers de Notre-Dame*, 10 nov. 1938, même manière d'esquiver : « Aucun titre n'est trop beau... Aucun titre n'est trop grand pour notre mère... mais pouvons-nous aussi vous donner celui du sacerdoce? D'aucuns vous voient à chaque messe debout près de l'autel, comme vous fûtes debout près de la croix, « Virgo Sacerdos, Vierge Prêtre », tendant de vos propres mains l'hostie. Nous vous verrions plutôt, ô très douce mère, parmi nous, dans nos chaises, au premier rang » (P. Desplanches, *Unis dans la Communion*, p. 4).

(5) Saint-Brieuc, 1911 et Paris, Vitte, 1939.

(6) Dans B. H. Merkelbach, *Mariologia* (1939) p. 336 on trouve sur cette question une simple note peu claire aux conclusions nettement négatives. — J. Bittremieux, *De mediatione universali BMV. quoad gratias* 1926 pp. 87-88 déclare « ab aliis quaestionibus quae hic moveri possent, puta de titulo Sacerdotissae quem B. Virgini tribuunt quidam auctores *abstinere possumus* » (L'auteur est favorable au titre puisqu'il compare Marie par deux fois aux « alii sacerdotes »). Cfr Rapport du P. Gorénaux C.S.S.R. au Congrès Marial national de Boulogne 1938, p. 179 « Vous me permettez de laisser complètement de côté le nom de Vierge Prêtre »...

(7) J. M. Texier, *Marie et les saints Ordres*, 1931.

me qu'il développe : Pour être le modèle du sacerdoce, en quel sens Marie possède-t-elle quelque chose de sacerdotal ? Albert le Grand ou Ollier étaient plus explicites sur ce point. Silence de précaution.

3. L'oscillation entre les contraires.

On regrette parfois ce silence. Est-on plus satisfait par les alternatives entre lesquelles nous font osciller des auteurs plus précis ⁽⁸⁾ ?

Tel ouvrage récent nous donne l'impression d'un terrain solide : on cherche quel est pour Marie le fondement de ce « titre que l'Eglise a sanctionné en l'appelant « *Virgo Sacerdos*, Vierge prêtre ». L'Eglise ne se paie pas de vains mots. Si elle donne à Marie ce titre honorifique, il faut que, dans la vie de Notre-Dame, il y ait des actes qui justifient ce titre » ^(8bis).

Après cela, on sera étonné d'entendre déclarer souvent que ce titre est « condamné », voire « hérétique ». On en trouvera un témoignage écrit dans le compte rendu du « Congrès National de Recrutement Sacerdotal » (Lourdes, 1935, p. 99), sous le titre : « Eclaircissements fournis par Monsieur le Chanoine Lenert sur le titre *Virgo Sacerdos* » ; Monseigneur l'évêque de Périgueux ayant mis en doute l'orthodoxie du titre *Virgo Sacerdos*, je crois devoir donner à Son Excellence et à l'assemblée les précisions suivantes... »

Voilà le deuxième congrès où la contradiction surgit. En voici un troisième plus célèbre, le Congrès Eucharistique de Lisieux (1937), où elle affleure et reste latente. Un des rapporteurs déclarait (t. 1, p. 169) : « Marie n'a pas reçu ce privilège du sacerdoce, c'est un langage abusif de l'appeler Vierge-Prêtre » ; cependant le 14^e couplet du cantique officiel du congrès chantait :

⁽⁸⁾ On trouve la négation (stricto sensu) suivie de l'affirmation (lata quadam et impropria significatione) dans C¹ Lépicier, *Tractatus de BMV* 1904, p. 536. Cfr A. Plessis, *Manuale Mariologiae dogmaticae* (1942), p. 167. — Même mouvement finement nuancé dans C. Friethoff, *De alma socia Christi mediatoris* (1936), pp. 148-9. Inversement de la Taille, *Mysterium Fidei*, p. 649, commence par l'énoncé du sens acceptable et amène les réserves en note. Même mouvement dans J. Keuppens, *Mariologiae compendium*, 2^e édit., 1946, pp. 124-125 (Recte intelligi potest... Frustra in traditione quaeritur). — Noter que les auteurs théologiques (à l'inverse des auteurs spirituels) sont plutôt négatifs. Cfr B. H. Merkelbach (l.c., note 6) ; H. Lennerz, *De Beata Virgine* (1939), pp. 235-237 ; W. Goossens, *De cooperatione immediata Matris redemptoris ad redemptionem obiectivum*, 1939, pp. 148-149 ; G. M. Roschini, *Mariologia*, 1942, t. II, p. 456. — On nous a cependant signalé trois discussions plus longues et plus favorables à *Virgo Sacerdos*, dans F. H. Schüth, *Mediatrix*, 1925, p. 273-276. P. H. Borzi, *Maria hominum coredeptrix*, 1931, p. 55-59 ; H. Seiler, *Corredeptrix*, 1939, p. 131-138. Il nous a été impossible de trouver à Paris ces trois derniers ouvrages. Ce qu'il y a de certain, c'est que le titre *Virgo sacerdos* pose à la pensée théologique un signe de contradiction.

(8bis) J. E. Laborde, *Marie et la Très Sainte Eucharistie*, 1933, p. 37 et p. 45.

*Vierge-Prêtre, ô Mère
De Notre Sauveur
Au Christ notre frère
Offre notre cœur.*

Etonné de cette contradiction, on remonte aux sources officielles : deux documents du Saint-Office ont eu pour objet de mettre fin à des abus sur ce sujet : le premier est un décret de 1913 (publié le 8 avril 1916) : « L'image de la B.V.M. revêtue d'ornements sacerdotaux est à réprouver ». Le second est une lettre à l'évêque d'Adria au sujet d'un article de la « Palestra del Clero » sur « la vraie dévotion à la Vierge-Prêtre » (10 mars 1927) : « La dévotion, dont il est parlé conformément au décret du Saint-Office du 8 avril 1916, n'est pas approuvée et ne doit pas être propagée ».

Pour complément d'information, on explore des ouvrages récents et on y trouve : « En fait, la dévotion à la Vierge-Prêtre devrait être pour nous comme professionnelle, une dévotion de corps » ⁽⁹⁾ ou encore, dans un chapitre intitulé également la Vierge-Prêtre : « Pour ceux surtout qui sont enrôlés dans l'association des Prêtres de Marie, ce titre devrait être comme le point central de leur dévotion envers Marie et l'objet central de leur imitation » ⁽¹⁰⁾.

Et de nombreux auteurs contemporains ⁽¹¹⁾ mentionnent une « indulgence de 300 jours accordée à tous ceux qui réciteront dévotement » « une prière à la Vierge-Prêtre » contenant trois fois ce titre.

Encore que cette mention soit périmée, elle n'a évidemment pas été inventée. A la demande des Filles du Cœur de Jésus, Pie X chargea les cardinaux Vannutelli et Vivès de composer cette prière (indulgenciée le 9 mai 1906). Avant lui, Léon XIII avait approuvé pour ces religieuses des statuts qui contenaient l'expression en question et Pie IX avait, par un bref du 25 août 1873, félicité leur aumônier, Mgr Van den Berghe, d'avoir montré dans son livre « Marie et le Sacerdoce » que la Vierge « adeo arcte se iunxit divini filii sibi sacrificio ut Virgo Sacerdos appellata fuerit ab ecclesiae patribus ».

II. LA CAUSE DU MALAISE

A. Ce n'est pas le décret du Saint-Office

La cause du malaise pourrait sembler fort simple à déceler d'après

(9) J. Grimal, *Le sacerdoce et le sacrifice de N.S.J.C.*, 1923, 3^e édition. — Sur le remaniement de ce chapitre (auteur anonyme) en un sens *plus favorable à Virgo Sacerdos*, voir l'Introduction : « Le chapitre 3 sur la Vierge-Prêtre a été développé et refondu. Il est achevé enfin au gré de notre dévotion filiale ». Nous reparlerons de l'original de ce chapitre.

(10) J. M. de Lombardie, *Pourquoi j'aime Marie*, Ed. Bonne Presse du Midi, 1933, p. 176.

(11) Outre les deux auteurs précédents, voir par ex. : F. H. Lebesconte, *Le Cœur de Marie d'après saint Jean Eudes*, Paris, Lethielleux, 1945, p. 172-173.

ces documents. Dans la discussion que nous citons au frontispice de cette étude, on l'attribuait au décret du Saint-Office qui interdit cette dévotion honorée auparavant de documents pontificaux. Une telle explication ne répond pas aux faits. Notons d'abord que l'accord des documents en question ne pose aucun problème. Non seulement ils ne sont pas de ceux qui engagent l'infailibilité, mais ils pourraient d'autant moins se contredire que le décret du Saint-Office se place sur le terrain disciplinaire d'abus à faire cesser ; enfin, sur ce terrain même, les deux séries de documents sont en continuité, puisque le décret condamne des excès, dont Pie X lui-même voulait prévenir l'éclosion, lorsqu'il disait, par exemple, au P. Belon : « Bisogna andare piano ». L'attitude du Saint-Siège a toujours comporté des réserves que certaines déviations de cette dévotion l'ont amené à changer en interdiction.

Pourquoi donc n'a-t-on pas énoncé plus tôt ces évidences ? Pourquoi le dernier de ces documents n'a-t-il pas provoqué la mise au point théologique claire et apaisante qu'il aurait dû susciter ? Plutôt qu'à des passions, il faut l'attribuer à un problème théologique mal posé. Si nous découvrons, *antérieurement au décret* du Saint-Office, le même malaise, ne serait-il pas évident qu'il faut chercher plus haut sa cause ? Or, non seulement nous trouvons les mêmes symptômes, mais nous les trouvons plus accusés encore, en sorte que, loin de créer cette crise, le décret en question l'a nettement apaisée.

1. *Le vague.*

Passons rapidement sur les symptômes les moins aigus : le silence est difficile à constater « objectivement » à cette période ; pour le « flou », il nous suffira de citer une phrase, que les auteurs se repassent de livre en livre (souvent sans guillemets). Elle doit son succès à la cascade d'imprécisions engendrée par ses « comme » : « Marie, dans l'incarnation, a été *comme* l'autel ; dans la présentation, elle est *comme* le prêtre qui fait l'offrande ; et dans la rédemption *comme* le sacrificateur qui l'immole » (12).

2. *L'inquiétude.*

Il faut mentionner à cette période un symptôme caractéristique :

(12) Cfr Barbier, *La Sainte Vierge*, t. II, p. 26 ; C. E. Berseaux, *Le Dieu homme et la Vierge-mère*, Nancy, 1865, t. II, p. 244-245 ; L. Garriguet, *La Vierge Marie*, Paris, Téqui, 1925, p. 303 ; Auguste Nicolas, *La Vierge Marie vivant dans l'Eglise*, Paris, 1873, p. 300. Notons encore une série d'expressions vagues « Sacerdoce mystique », « métaphorique », « spirituel », ou encore « Vierge Sacerdotale », systématiquement employées par J. L é m a n n. *La Vierge Marie*, Paris, Lecoffre, 1900, p. 502-523 (sauf une exception, p. 522 : « Elle apparaît *comme* le Grand-Prêtre au milieu de ses frères dans le sacerdoce ») ou encore « Les caractères quasi sacerdotaux de Notre Mère », dans J. G r i m a l, *op. cit.*, 1^{re} éd., p. 132.

l'inquiétude. On le pressent déjà dans le livre du P. F. M. Philpin ⁽¹³⁾ : « Comment appellerons-nous ce grand ministère ? Sans doute, quand nous avons dit : « Mère de Dieu », nous n'en demandons pas davantage ; mais, dans ce titre, il y a quelque chose de plus que maternel et de plus que royal. Ce quelque chose a-t-il un nom ? Oserons-nous l'appeler sacerdoce ? »

Présentons seulement le cas le plus caractéristique ⁽¹⁴⁾. Le rapport du P. Belon, dont nous avons déjà parlé, analysait avec pénétration les « Réverbérations sacerdotales » de la maternité divine et de la Corédemption ; mais, voici qu'au moment de conclure l'auteur multiplie notes et rétractations, attaque la valeur de ses propres arguments, pour finir par accepter, après des allées et venues essoufflantes, le titre *Virgo Sacerdos*. Citons quelques extraits : p. 55 ss. (voici le début et la fin d'une longue note courant sur trois pages) : « Pour nous garer du mieux possible nous tenons à faire notre modeste déclaration... » ...« Nous ne disons même pas que ces analogies suffisent en tant que simples déductions rationnelles à mettre hors de doute, à authentifier, au profit de la Vierge, une appellation substantivement sacerdotale (*Virgo Sacerdos*) et c'est pourquoi dans l'espèce, nous attachons tant d'importance à une formule ⁽¹⁵⁾, sinon canonisée, du moins admise par l'Eglise lors même que nous n'en découvririons pas encore jusqu'ici la signification adéquate. Ce serait le cas de répéter... le mot célèbre « Ce que je crois, allez le demander à Rome ».

P. 65, après une citation du P. Janvier sur la valeur des mots qui chantent, bercent, etc., le mot « *Virgo Sacerdos* » n'est pas de ceux qui nous « épouvantent », bien plutôt il nous bercerait et doucement nous charmerait, à condition qu'il ne risque pas de nous tuer... »

P. 68, après un paragraphe plein d'alternatives sur la portée des documents pontificaux : « N'importe, il est plus naturel d'y voir un sourire de mère qu'une préparation d'anathème ». Ici s'accroche une note de trois pages, pleine d'alternatives et d'hésitations.

P. 69, l'auteur continue : « La formule : Vierge-Prêtre... ce n'est pas du pain consacré, que l'on reçoit dans l'attitude de l'adoration, c'est du moins du pain béni, que l'on peut prendre fructueusement et avec profit pour l'âme. Ce n'est pas du poison », mais « il ne serait pas permis d'en faire le passeport de théories que l'Eglise prétend condamner » et ici, de nouveau, une longue note sur diverses dévotions encouragées par l'Eglise, puis condamnées parce que mal comprises.

(13) Disciple du P. Faber, dans *L'Union de Marie au fidèle*, 1861, p. 300-301.

(14) On trouve les mêmes symptômes moins accusés dans l'introduction et la conclusion du P. E. Hugon, *La Vierge-Prêtre*, Paris, Téqui, 1912.

(15) La formule « *Virgo Sacerdos* ».

P. 71 : « Si la douce formule *Virgo Sacerdos* a des chances de règne... ».

3. La contradiction.

Relevons enfin dans cette période antérieure à 1926 le symptôme le plus curieux d'oscillation entre les contradictoires. Il suffira de citer, sans autre commentaire, toutes les phrases du chapitre de Grimal sur la « Vierge-Prêtre » (1^e éd., 1907), où figure l'expression litigieuse : P. 126, la théologie devra *toujours protester* contre le titre de Vierge-Prêtre.

P. 127, l'appellation Vierge-Prêtre n'est donc qu'une *métaphore vide et décevante*.

P. 128, plus que personne nous sentons tout ce qu'il y a d'*équivoque* dans ce titre.

P. 131 (Le tournant commence) : nous ne croyons pas avoir autorité pour *proscrire* le titre de Vierge-Prêtre qui, quelque *défectueux* qu'il puisse être, est comme consacré par la piété des derniers siècles.

P. 132 : « Que votre part est belle, ô Marie Vierge-Prêtre et Vierge-Hostie ».

P. 136 : « Jésus considère Marie et nous la montre à tous comme la Vierge-Prêtre ».

P. 136 : « Probablement la dévotion à la Vierge-Prêtre ne sera jamais populaire même auprès des pieux fidèles. Du moins devrait-elle être chère au clergé. Pour nous, c'est une dévotion d'état ».

P. 137 : « La Vierge-Prêtre de l'Annonciation nous apprendra... »

P. 137 : « La Vierge-Prêtre de la Visitation nous apprendra... »

P. 137 : « Elle n'est la Vierge-Prêtre que pour devenir la Vierge-Hostie ».

P. 138 : « La Vierge-Prêtre de la Compassion nous apprendra... »

Et l'étude conclut sur la citation de l'hymne bien connue : « Dux est Virgo-Sacerdos », p. 138.

B. La cause du malaise : l'expression *Virgo-Sacerdos*

Arrêtons là ces extraits symptomatiques. On pourrait les multiplier, mais ils suffisent à faire entrevoir la cause du malaise : c'est le titre *Virgo-Sacerdos*, ou plutôt le transfert de cette expression poétique au domaine théologique.

On le voit, nous n'entendons pas ici attaquer les ébauches de cette formule dans le contexte oratoire de tel Père grec ⁽¹⁶⁾, où elle s'en-

(16) Cfr Théodore Studite, *inter opera Joannis Damasceni* (P.G., XCVI, 690) ; il emploie le mot *θυνηπόλος*, lequel a le sens de ministre des autels. — André de Crète, *Oratio 2 in annunt. SS. V.M.* (inédit, cfr P.G., XCVII, 803, ligne 6), cité par Meracci, *Polyanthea Mariana* 1683 au mot « sacerdos » Cfr *ισαεία in Homilia in Laudes S.M. Deiparae inter opera Epiphani* (P.G., XLIII, 497), etc.

tend fort bien, ni dans la prière de Pie X qui l'introduit parmi les titres métaphoriques (autel, sanctuaire). Nous n'entendons pas davantage condamner l'hymne respectable, où la formule *Virgo-Sacerdos* prit sa forme définitive en 1703, dans un milieu qui toujours sut la bien entendre. Enfin, nous ne voulons pas chicaner telle ou telle poésie moderne, où affleure cette expression, qu'elle soit de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus ou de M. Paul Claudel (17).

Mais, vers la fin du siècle dernier, nous sentons s'amorcer un tournant dangereux. Extraite de son contexte, la formule prend une allure doctorale, un air de résumé théologique, qui lui va fort mal. La loi du langage poétique était la métaphore et notre expression s'y entendait fort bien. Que ne peut-on dire quand on la chante ! Mais la loi du langage théologique est la rigueur et la propriété des termes. Aussi avec quelle modération les auteurs introduisent-ils la formule ! Mgr Van den Berghe l'évite d'instinct sauf en citation (18), Mgr Delassus (19) éprouve la même réaction : « Ce titre paraîtra plus hardi que justifié » commence-t-il, et après l'avoir cependant « justifié » et plusieurs fois employé, il l'évite dans sa conclusion et l'y transforme en « Vierge Sacerdotale ». Ce réflexe est systématique chez Lémann (20). Malgré ces hésitations, peu à peu l'expression prend une allure nouvelle. Bientôt elle passera sous le manteau de la théologie : « *Virgo-Sacerdos*, Vierge-Prêtre », au sens éminent qu'*explique la théologie*, énonce le P. A. Lhoumeau (21) et M. le Chanoine Larribère : « Marie mérite vraiment le titre que *les théologiens* lui donnent de Vierge-Prêtre » (22).

Pourtant, le même auteur ajoute aussitôt : « Cependant ce titre ne saurait s'entendre dans un sens théologique rigoureux ». On pourrait multiplier les témoignages d'auteurs, qui déclarent impropre, métaphorique, étrange, hardi ou prêtant à confusion, l'expression qu'ils adoptent pourtant. A quoi bon multiplier les citations (23) ? La réaction massive de la piété chrétienne est évidente. Il est temps d'en expliciter le fondement théologique, ce qui peut se faire sous un triple chef.

1. L'expression « *Virgo-Sacerdos* » heurte la tradition.

D'abord cette expression heurte la tradition très ferme et très an-

(17) Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, *Pourquoi j'aime Marie*, 22^e couplet (antépénultième) ; P. Claudel, *Chemin de croix*, 14^e station.

(18) *Marie et le sacerdoce*, 1873, *passim* (noter la discrétion de ce titre).

(19) *Semaine religieuse de Cambrai*, mai 1908, p. 462.

(20) La *Vierge Marie présentée à l'amour du XX^e siècle*, p. 428-522 ; cfr Rondet, *Journées mariales de 1937* : « Elle est sinon la Vierge-Prêtre, du moins la Vierge sacerdotale », p. 211.

(21) Lhoumeau, *Elévations mariales*, 1919, p. 124.

(22) *Congrès de Recrutement Sacerdotal*, 1935, p. 90.

(23) Cfr J. Grimal, cité plus haut ; P. Belon, *op. cit.*, Introduction et conclusion, *passim* ; E. Hugon, *op. cit.*, Introduction et conclusion, *passim* ; cfr n. 8.

cienne, selon laquelle la Vierge n'est pas prêtre. « Virgo-Sacerdos », « Virgo non est sacerdos ». Rien de plus difficile que de trouver un moyen terme entre les deux pôles d'une antithèse aussi brutale. On ne peut qu'osciller entre les deux, ou multiplier les pages de palliatif — procédés qui ne font pas avancer la question. La solution ne saurait être davantage dans le silence. On ne peut empêcher qu'un problème soit posé. C'est une question de fait. Il sera fécond de prendre conscience de cette antithèse pour en discerner l'issue.

L'essence du phénomène est le heurt de deux formules — fondées en tradition — et dont l'usage n'a donné lieu chez les auteurs qui les emploient, d'un côté comme de l'autre, à aucune hérésie (24). Cette contradiction de termes sans contradiction de pensée est un phénomène classique : c'est la phase préalable, qui précède la solution des problèmes les plus ardues de la théologie. Qu'il suffise de rappeler la difficulté qu'on eut à synthétiser unité et trinité divine, unité et dualité du Christ, unité de la prédestination et double aboutissement des destinées humaines. Qu'on se souvienne de l'opposition des Alexandrins et des Antiochiens sur les deux premiers problèmes, et sur le second des conciles de Quercy et de Valence, qui, sous leurs formules authentiques et leur hostilité déclarée, témoignent d'une pensée fondamentale identique et concourent, chacun pour leur part, à l'invention de formules équilibrées et pacifiantes. La présence en des auteurs vénérables de l'expression : « *μία φύσις τοῦ θεοῦ λόγῳ* » nous rappelle que la contradiction de formules partielles peut être le stade préalable aux formules de synthèse.

Double fait significatif : ces problèmes se sont résolus par une précision apportée au vocabulaire (25). Mais cette précision amène souvent le sacrifice d'une des deux expressions antithétiques : « une nature du Christ », « Double prédestination » prirent avec la spécialisation des termes un sens nettement hérétique.

Va-t-il falloir sacrifier une des deux expressions « Virgo non est sacerdos » ou « Virgo Sacerdos » ? La première est la plus ancienne ; elle a pour elle 17 siècles de ferme et tranquille possession. Les difficultés théoriques de la seconde vont-elles conduire à en interdire l'emploi théologique ?

2. C'est une formule malheureuse.

Les inconvénients d'une formule peuvent se manifester sur deux plans : plan du contenu conceptuel, plan de la valeur expressive et sentimentale. Un exemple fera entendre cette distinction : L'expression « maternité sponsale », employée par Scheeben, produit toujours un choc désagréable à qui l'entend pour la première fois... Évocation

(24) En dépit de quelques exagérations d'expression.

(25) Cfr Denzinger, 219-220.

de je ne sais quel complexe d'Œdipe qui agace les nerfs de l'esprit. Par contre, le contenu intellectuel de cette formule est très exact et synthétise à merveille toutes les données de la théologie mariale. L'expression « Vierge-Prêtre » nous semble *malheureuse sur les deux plans*.

a) Sur le plan de la valeur expressive, il faut avouer que l'alliance de ce masculin et de ce féminin est gênante. Saint Antonin ⁽²⁶⁾, qui suit servilement saint Albert, rétablit l'accord des genres, en appelant Marie « Sacerdotissa » et non plus « sacerdos iustitiae ». Depuis, les auteurs se débattent et oscillent entre ce masculin désagréable et le titre de « prêtresse » ⁽²⁷⁾, qui évoque malheureusement les cultes païens et la lutte des papes du moyen âge pour le rétablissement du célibat ecclésiastique ⁽²⁸⁾.

b) L'agacement que provoque ce monstre grammatical n'est pas sans fondement théologique. Le mot « prêtre » implique trop de notions, qui ne conviennent pas à Marie.

1^o Prenons d'abord le concept en son sens le plus strict : celui qui offre le sacrifice. Le prêtre est l'initiateur du culte : le Christ a l'initiative de la Rédemption ; le prêtre a, sur le plan sacramentel, l'initiative de la messe qu'il célèbre. Marie est seulement invitée à coopérer à cette initiative.

Le fondement profond de ce rôle d'initiateur, c'est que le prêtre est *condition essentielle de la validité* du sacrifice : ainsi le Christ pour le sacrifice de la croix, le prêtre à la messe. Marie est bien supérieure au prêtre, puisqu'elle participe à la Rédemption objective, au sacrifice, dont toutes les messes ne sont que la réplique ; elle est cependant en *totale dépendance* au pied de la croix du Christ, comme à la messe de saint Jean.

2^o A ces constatations fondamentales, on pourrait ajouter que le concept de prêtre est intimement solidaire de notions qui ne conviennent pas à Marie.

Le concept de prêtre évoque un sacerdoce *rituel*. Le Christ a été

(26) Saint Antonin, *Summa* Tit. 15, ch. 3, § 3 ; cfr saint Albert, *Quaest. sup. Ev. Missus est* ; Borgnet, *op. cit.*, t. 35, p. 55, col. 2 bas.

(27) Cfr Caussette, *Manrèse du Prêtre*, p. 113 ; Cl. Texier, *Sermons sur les fêtes de la sainte Vierge*, Paris, 1678, p. 89 ; J. Hoppenot, *La messe dans l'histoire de l'art*, Paris, Desclée De Brouwer, 1906, p. 257 : « elle est comme la prêtresse de la loi nouvelle » et p. 258 : « prêtresse magnanime » ; cfr Lémann, *op. cit.*, p. 523. Noter la curieuse hésitation de S. M. Giraud, dans *Prêtre et Hostie*, entre la formule « Le prêtre est un autre Marie » (éd. 1885, t. II, p. 584, 626) et « le prêtre est une autre Marie » (éd. 1890, p. 619 et 660).

(28) V.g. P.L., t. CXXXIV, 113, Lettre d'Ambroise. Noter que le conflit des genres, qui existe en français et dans le latin postclassique, n'existait pas dans la langue classique. Virgile donne aux déesses le titre de *Sacerdos* (*En.* I, 277 ; IV, 509 ; VI, 320, 544 ; VII, 659).

l'initiateur du rite eucharistique ; les prêtres le continuent. Sur le plan strictement rituel et visible rien n'a distingué Marie des simples fidèles.

Le prêtre à l'image du Christ est « *premier, tête, chef* » (selon le triple sens de l'hébreu rôsch, « *Sacerdos oportet praeesse* ». Marie est seconde dans le Christ, elle est « *collum Ecclesiae* ». Elle est trop proche du Christ, pour qu'intervienne en elle cette différence du plan sacramentel, sur lequel le prêtre reçoit une primauté d'image pour continuer visiblement le Christ.

Enfin, le Christ prêtre est l'*époux* de l'Eglise ; l'évêque (prêtre sacramentel en plénitude) est l'époux d'une église. Marie est l'*épouse* », comme l'Eglise dont elle est la figure éminente ; cette symbolique des sexes, théologie qui remonte à saint Paul, est le fondement de l'argument le plus constant de la tradition : Marie n'est pas prêtre « *propter femineum sexum* ».

Soulignons que ces équivoques sont particulièrement inopportunes à notre époque. Depuis le protestantisme, le caractère rituel, visible et hiérarchique, de notre sacerdoce est un point névralgique qu'on ne saurait altérer sans grave inconvénient.

3. C'est une formule envahissante.

Aussi comprendra-t-on la gravité du troisième inconvénient cumulé par cette formule : slogan facile doué d'une force de pénétration étonnante. « C'est, dit Belon, une formule courte, rapide, saisissante, bien frappée, facile à faire passer en toute langue sans bagage supplémentaire... » Expression « populaire », dit l'auteur de la 2^e édition de Grimal (p. 109). Les auteurs qui y sont le plus opposés la retrouvent toujours prête à jaillir sous leur plume et finissent souvent par y succomber. Certes, on l'a enveloppée de nuances mais elle ressort vite décantée, résumé clair et définitif ; elle flotte à ce point dans les esprits, que les lecteurs se souviennent de « Vierge-Prêtre » là même où l'auteur a prudemment corrigé en « Vierge sacerdotale ». « Ce nous est une peine », dit Grimal, « de penser que l'impropriété de cette expression pourrait faire méconnaître... cette réalité, que l'étude du sacerdoce éternel nous amène à découvrir dans la mission de Marie ». Semblable à ces « gourmands », qui poussent à la base des arbres greffés et en absorbent toute la sève, cette expression catalyse d'une façon malheureuse toute la théologie du Sacerdoce de la Vierge. Elle en détourne les nuances ; elle en fait un signe de contradiction.

CONCLUSION

• Vers une solution •

On pourrait résumer ainsi les résultats de cette enquête :

1°. — L'expression Vierge-Prêtre, qui a pu avoir une place légitime dans des genres littéraires qui comportent la métaphore, a causé un malaise en passant au plan de la théologie.

2°. — Alors que la théologie du « Sacerdoce » de Marie, comme celle de sa « royauté », pouvait apporter un éclairage intéressant à la théologie mariale, cette expression a joué le rôle d'un prisme déformant, à travers lequel on s'est acharné en vain à voir clair.

3°. — Il semble donc qu'on ne puisse sortir de ce malaise qu'en proscrivant cette formule de nos traités de théologie. C'est pourquoi le décret du Saint-Office rend un éminent service, en exorcisant peu à peu le charme fascinateur de ce titre.

Pourtant, le substrat doctrinal encouragé par l'Eglise et affirmé par la tradition ⁽²⁹⁾ est riche. Tout le problème est de déterminer le vocabulaire théologique qui acheminera vers des solutions pacifiantes. La difficulté est que nous ne saurions ni « créer » ni même « lancer » une formule, ni donner d'un coup au vocabulaire de notre théologie du sacerdoce — encore à un stade si humble de son développement. — les précisions définitives.

Mais, si nous pouvions discerner, dans la vie de la tradition, une formule dont l'usage ne présente aucun des inconvénients de la première, ne serait-ce pas un grand progrès que d'en prendre conscience?

Or, cette expression existe, et nous allons voir comment le sens dans lequel tend à se spécialiser le mot « sacerdoce » en fait le véhicule que nous cherchons : C'est l'expression « sacerdoce de Marie ».

1. — Plus rien de gênant sur le plan de la valeur expressive ; la différence des genres s'efface. De même, on parle du « Sacerdoce de l'Eglise », mais on évite le terme : « Eglise-Prêtre ».

2. — Sur le plan du contenu conceptuel, l'usage donne un sens beaucoup plus large à ce terme qu'à celui de prêtre, tant dans le lexique populaire que dans celui des théologiens. Le langage courant dit que « la médecine est un sacerdoce », mais on ne songerait pas à dire que « les médecins sont prêtres » ⁽³⁰⁾. De même en théologie, depuis la crise protestante on a toujours évité de dire que « les fidèles sont prêtres » et on s'est volontairement limité à la formule « *sacerdoce des fidèles* », en sorte que, dans l'abondante littérature de ce sujet, les mots de plus en plus se spécialisent, conformément à leur prédisposition : l'un pour le sacerdoce hiérarchique, l'autre pour le sacerdoce général. Ainsi la précision, qu'acquière spontanément les mots dans le courant de la tradition, prépare le dénouement de la crise.

(29) Le sens et les données de la tradition sur le sacerdoce de Marie n'ont jamais été présentés exactement ni complètement.

(30) Le sens « rituel » et « pontifiant », introduit par ce terme, serait ridicule.

3. — Enfin, cette formule, composée au génitif et énonçant « per modum qualitatis », est d'une circulation beaucoup moins facile que la composition directe de « Virgo », en apposition avec « Sacerdos », qui signifie « per modum substantiae » ⁽³¹⁾.

La formule « Virgo-Sacerdos » était close, définitive. On pouvait la fermer d'un point d'exclamation ; l'expression « sacerdoce de la Vierge » est large, ouverte, elle laisse en suspens, appelle complément et donc recherche. — « Virgo-Sacerdos » disait tout d'un coup et on ne pouvait y ajouter que des « correctifs ». « Sacerdoce de la Vierge » se prête à l'énoncé de précision et de nuances. Intituler un traité « Virgo Sacerdos » ^(31bis), c'est poser un trait net qu'il faudra ensuite barrer et surcharger. « Sacerdoce de la Vierge », à l'image de « Sacerdoce des fidèles », fait plutôt un fond de teint prêt à recevoir lignes souples et coloris nuancés. Effectivement, c'est toujours de la seconde formule que les auteurs se servent pour introduire des précisions, l'autre les entraînant plutôt à des majorations. Ainsi, à cinq lignes de distance, le P. de Lombaerde parle d'un « sacerdoce métaphorique » de la Vierge, puis énonce qu'elle « mérite vraiment le titre de prêtre » ⁽³²⁾. De même, le P. Lebesconte sort de l'antithèse où l'accule le mot « prêtre » (Prêtre, elle ne l'est *pas* ou, pour employer une expression théologique, elle l'est éminemment), en introduisant l'emploi de l'autre formule (« Ce mot signifie que son sacerdoce n'est pas de même nature que le nôtre ») ⁽³³⁾.

Ainsi notre conclusion serait qu'il faut désolidariser la doctrine du « Sacerdoce de la Vierge » du titre de « Vierge-Prêtre » qui l'a toujours desservie. Le but de cet article est de vérifier si, comme nous le croyons, le terrain est mûr pour cette distinction et les solutions pacifiantes, dont elle est la condition indispensable ⁽³⁴⁾.

Paris.

Abbé René LAURENTIN.

(31) Le P. E. Dublanchy (D.T.C., col. 2397-2398, note) : « Marie peut être appelée légitimement *Virgo Sacerdos*, en prenant l'expression *sacerdos* dans le sens d'adjectif ». Mais l'élasticité des mots tend toujours à les ramener à leur valeur originale.

(31bis) Le R. P. R. Garrigou-Lagrange donne à son paragraphe sur ce problème le titre beaucoup plus juste : « La participation de Marie au sacerdoce du Christ », pp. 227 à 230 et pp. 26-27 de *La Mère du Sauveur et notre vie intérieure*, Lyon, 1941. — Délimitation très positive du problème. Position analogue de la question dans J. Keuppens, *op. cit.* (n. 8), p. 28-29 et G. Alastruey, *Mariologia*, Vallisoletti, 1934, tome I, pp. 158-159.

(32) *Op. cit.* (*Pourquoi j'aime Marie*), p. 177.

(33) *Op. cit.* (*Le Cœur de Marie...*), p. 168.

(34) Nous accueillerions volontiers les observations des lecteurs de la Revue, (21, rue d'Assas, Paris, 6^e). Nous songeons en effet à préparer un ouvrage d'ensemble sur la question.